



Compte rendu de la troisième réunion des NAO 2012

Après le rappel de nos revendications, la direction nous fait les propositions suivantes :

Modification de la grille des salaires Serca Employé et Ouvrier (hors vendeurs) de 3 % :

NIVEAU ECHELON	GRILLE ACTUELLE AU 01/01/12	PREMIERE PROPOSITION		DERNIERE PROPOSITION		REVALORISATION CCN *	
		AU 01/04/12		AU 01/04/12			
N1 E2	1 405,34 €	1 413,17 €	1 %	1 413,17 €	1 %	1 405,34 €	1 %
N1 E3	1 405,34 €	1 427,16 €	2 %	1 441,16 €	3 %	1 417,97 €	1,64 %
N2 E1	1 418,77 €	1 449,98 €	2,2 %	1 461,33 €	3 %	1 448,99 €	0,85 %
N2 E2	1 454,28 €	1 486,27 €	2,2 %	1 497,91 €	3 %	1 485,84 €	0,81 %
N2 E3	1 489,78 €	1 523,30 €	2,25 %	1 534,47 €	3 %	1 522,65 €	0,77 %
N3 E1	1 526,83 €	1 561,18 €	2,25 %	1 572,63 €	3 %	1 559,49 €	0,84 %
N3 E3	1 597,85 €	1 640,51 €	2,67 %	1 640,51 €	2,67 %	1 633,13 €	0,45 %

* La grille des salaires est revalorisée au 1^{er} avril par la Convention Collective Nationale. Si aucun accord n'est conclu entre les syndicats et la direction, l'augmentation sera au strict minimum

Après discussions, leurs premières propositions sont revues à la hausse.

Augmentation générale au 01 avril 2012 de 2,5 % :

Une première proposition de :

- 2,5 % sur les salaires en dessous de 1 500 €
- 2,25 % sur les salaires entre 1 500 € et 1 700 €
- 2 % sur les salaires supérieurs à 1 700 €

Après quelques échanges, cette première proposition a été modifiée, par une augmentation générale de 2.5 % pour l'ensemble du personnel.

Ce qui échelonnerait de 2,5 % pour les salaires les plus importants à 5,6 %, pour les bas salaires (Soit 18 % des salariés concernés).

Changement d'échelon pour 40 salariés :

L'engagement de doubler le nombre de promotion de 2011 (13 promotions) au 1^{er} mars 2013 a été élevé, après débat, à 40 promotions (le triple de 2011, 1 salarié sur 10).

Nous avons insisté, pour que ces promotions, concernent également, les fonctions supports (secrétaire, standard, logistique ...) et non pas uniquement les techniciens comme cela se pratique depuis tant années.

Notre demande a été entendue par la direction.

Engagement de remplacer le CAPN au 1^{er} janvier 2013.

Sur notre interrogation, d'une obligation de conserver une partie négociable et aléatoire de la nouvelle prime.

La direction a répondu que cette prime serait l'aboutissement d'un nouvel accord en concertation avec les représentants syndicaux, qu'aucune obligation n'était exigée, et que cette nouvelle prime, pourrait se rapprocher de notre demande sous forme de prime de vacances

Engagement de travail de fond sur une modification des classifications

(Nouveau niveau, échelon, changement automatique ... ???).

Une nouvelle discussion aura lieu avec la direction et les représentants syndicaux concernant la classification des nouveaux métiers (MIP, Multi-Technique ...)

Il nous a également été proposé, les mêmes dispositions que DCF, à savoir la gratuité de la carte salarié pour le conjoint, ainsi que le paiement en 10 X sans frais à certaines périodes de l'année (fin d'année, rentrée des classes ...)

La Dernière réunion est prévue le 10 avril 2012.

Sébastien Filippi

Ahmed Mersel